



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

Date de convocation : 22 mars 2021

Présents : Jean-Luc DEBERT, Michel DERA EVE, Céline THIENPONT, Alexis DESSE, François DRIEUX, Jean DEFRANCE, Fanny MORONVAL, Caroline HOCHART, Emilie SMAL, Pierre CAVROIS, Béatrice DELORME, Xavier COLPAERT (arrivé à 20h05), Jacques BLAEVOET, Ghislaine DENAES.

Absent excusé : Angéla GHEYSENS qui a donné pouvoir à Jacques BLAEVOET

Après avoir fait appel à candidature, Céline THIENPONT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Suite à son entretien du 27/03/2021, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point concernant l'installation des équipements vélos par la CCFI. Les membres du conseil acceptent de rajouter ce point à l'ordre du jour.



1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 23/02/2021

Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 23/02/2021, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité des votants.

2) Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 16/02/2021

Le compte-rendu du conseil communautaire du 16/02/2021, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité des votants.

3) Vote du compte administratif 2020

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Considérant que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du compte administratif, Le conseil municipal, à l'unanimité, élit Michel DERA EVE, 1er Adjoint, président de séance.

Le compte administratif se résume comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement : exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Section Investissement	-52 409.60		131 779.14	79 369.54
Section Fonctionnement	297 484.67	52 409.60	56 780.45	301 855.52
Total	245 075.07	52 409.60	188 559.59	381 225.06

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 s'élève donc à **381 225.06 €**.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après délibération, les conseillers passent au vote et adoptent le compte administratif à l'unanimité des votants.

Monsieur le Maire rejoint la salle des délibérations.

4) Approbation du compte de gestion

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Steenvoorde.

Il est proposé au conseil municipal :

- De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- De déclarer que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Le conseil municipal adopte le compte de gestion à l'unanimité des votants.

5) Affectation des résultats

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2020,

Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1	56 780.45 €
Résultat antérieur reporté	245 075.07 €
Résultat à affecter	301 855.52 €

Solde d'exécution d'investissement (R001)	79 369.54 €
RAR	-
Excédent d'investissement	79 369.54 €

Affectation en réserve 1068	-
Report en fonctionnement R002	301 855.52 €

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité des votants, d'affecter les résultats ci-dessus comme suit :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 301 855.52 € au compte R002

Report de l'excédent d'investissement de 79 369.54 € au compte R001

6) Vote des taux d'imposition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que les articles 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

Pour mémoire la Loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de la TFPB 2020, à savoir, 19.29%, doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux 2020, d'y ajouter, conformément à la Loi, le taux de la part départementale.

	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9.10 %	28.39 % (9.10 % + 19.29 %)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35.26 %	35.26 %

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, passe au vote qui s'exprime comme suit : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0,

7) Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que chaque année un courrier est adressé aux présidents des associations afin de s'assurer que chaque association adresse officiellement une demande de subvention avec en annexe l'état des comptes de l'exercice écoulé et le projet de budget de l'année suivante.

Il vous est proposé de voter les subventions suivantes :

Art	Organisme	Montant
6574	CATM	250,00 €
6574	ASCO	500,00 €
6574	COMITE DES FETES DECOUVERTES ET CREATIVITE	2 000,00 €
6574	BVO	250,00 €
6574	CLUB DES AÎNES	300,00 €
6574	ENTRE GUILLEMETS	1 700,00 €
6574	UYLENSPIEGEL	50,00 €
6574	RADIO FLANDRES	50,00 €
6574	FLANDRES TV	50,00 €
6574	JARDINS OUVRIERS	250,00 €
6574	LES AMIS DU PETIT PRINCE	250,00 €
6574	SOCIETE DE CHASSE	250,00 €
6574	STE ST MICHEL	250,00 €
6574	Centre social	9 200,00 €
6574	MISENSCENE	500,00 €
		16 100 €

Mesdames Thienpont, Smal et Delorme, Monsieur Desse ne prennent pas part au vote, étant présidents ou ayant un intérêt dans l'une des associations citées.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité des votants la proposition.

8) Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente le budget 2021.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **672 000.00 €** comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Propositions 2021
022	Dépenses imprévues	6.300,00 €
023	Virement à la section d'investissement	130 423.00 €
011	Charges à caractère général	233 200.00 €
012	Charges de personnel	190 250,00 €
014	Atténuation de produits	600,00€
65	Autres charges de gestion	89 650.00 €
66	Charges financières	2 400.00 €
67	Charges exceptionnelles	3100,00 €
042	Opération d'ordre	16 077.00 €
TOTAL		672 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Propositions 2021
002	Excédent de fonctionnement reporté	301 855.52 €
013	Atténuations de charges	544.48 €
70	Produits des services	15 000.00 €
73	Impôts et taxes	148 000,00 €
74	Dotations et participations	191 400.00 €
75	Autres produits de gestion courante	15 000.00 €
77	Produits exceptionnels	200.00 €
TOTAL		672 000,00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **243 800.00 €** comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Propositions 2021
001	Résultat reporté	€
020	Dépenses imprévues	6000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	19 800.00 €
20	Immobilisations incorporelles	21 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	197 000.00 €
TOTAL		243 800,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Propositions 2021
001	Solde d'exécution positif reporté	79 369.54 €
021	Virement de la section de fonctionnement	130 423,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 000.00 €
13	Subventions d'investissement	6150.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	780.46 €
040	Opération d'ordre	16 077.00 €
TOTAL		243 800,00 €

Après délibération, les conseillers votent le budget primitif à l'unanimité des votants (14 votes exprimés, 14 voix pour, 0 abstention).

9) Délibération autorisant Monsieur le Maire à lancer les demandes de subventions pour la réalisation d'un trottoir Route des 3 Rois

Considérant que la RD18 a un affaissement au niveau du 1 route des Trois Rois.

Que cet état de fait conduit à une rétention d'eau de ruissellement important en cas de pluie créant un risque d'aquaplaning et de projection.

Une demande de travaux de trottoirs auprès du Département a été déclinée.

La solution technique étant de prolonger le trottoir jusqu'à l'exutoire naturel.

Considérant que le Département engage un programme de travaux de réfection de la couche de roulement ;

Considérant que le Département subventionne les travaux de trottoirs le long des routes départementales ;

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre des Aides à l'Aménagement des Trottoirs à hauteur de 35% du montant des travaux HT estimé à 10.668,00€

Après délibération, les membres du conseil acceptent, à l'unanimité des votants, la proposition.

10) Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion pour l'achat groupé d'énergie avec le SIECF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques. En outre, la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a redéfini le périmètre des clients non domestiques éligibles au Tarif Réglementé de Vente d'électricité.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs publics soumis au Code de la Commande publique.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est déjà membre du groupement de commandes du SIECF TE Flandre depuis 2018 et rappelle que le marché se termine le 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIECF TE Flandre (Coordonnateur du groupement) propose aux collectivités du territoire, un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel, de gaz propane et de fioul (et également en option laissée au choix de chaque collectivité : électricité verte et biogaz) pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (le SIECF TE Flandre) et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de l'autoriser à :

- signer l'avenant n°2 à la Convention de groupement de commandes tel que présenté en PJ ;
- de lui donner tous pouvoirs à pour poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

Après délibération, les membres du conseil acceptent, à l'unanimité des votants, la proposition.

11) Délibération autorisant Monsieur le Maire à lancer les demandes de subventions pour la réfection du terrain multi sports

Le city-stade a été créé en 2003 et a subi les affres du temps et de la sécheresse.

Les enrobés se fissurent et nécessitent une intervention pour la sécurité de tous.

La Région Hauts de France subventionne les travaux sur les équipements sportifs portés par une structure communale à hauteur de 80% HT des travaux.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer la demande de subvention sur la base d'un estimatif de 13.994,00€ HT.

Après délibération, les membres du conseil acceptent, à l'unanimité des votants, la proposition.

12) Délibération autorisant Monsieur le Maire à installer les équipements vélos par la CCFI

La communauté de communes de Flandre Intérieure bénéficie depuis avril 2019 du 1er réseau points-nœuds cyclo de France, avec le concours du Département du Nord.

Dans ce contexte, une étude avait été réalisée concomitamment par Nord Tourisme dans le but de qualifier l'accueil des touristes à vélo, et avait fait état d'une diversité d'équipements / aménagements à mettre en place (aire de départ, de détente, etc.). L'exécutif de la CCFI a fait le choix en 2019 de mener à bien à 100 % les conclusions de cette étude, d'ici 2022.

Des réunions se sont tenues courant 2020 pour évaluer, identifier le lieu des installations.

Il est à rappeler que ces travaux et équipements sont pris en charge à 100% par la CCFI.

A la demande de Mr le Maire, la commune d'Oudezeele a été retenue pour être une aire de départ.

Suite à son entretien avec les services de la CCFI, il est demandé une délibération municipale pour entériner ledit projet.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil d'exécuter le projet conformément à ce qui précède.

Après délibération, les membres du conseil acceptent, à l'unanimité des votants, la proposition.

13) Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par Noréade en vue de l'installation d'une nouvelle citerne sur la commune. Une réunion se tiendra prochainement pour convenir des modalités.

- M. DERA EVE informe les membres du conseil qu'il est possible d'obtenir une subvention pour le préau dans le cadre du covid
- Mme THIENPONT informe les membres du conseil que la fête de Pâques aura lieu différemment cette année en raison du contexte sanitaire, un flyer a été distribué aux enfants.

Dates à retenir :

[Prochain conseil municipal : 27 AVRIL 2021](#)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Jean-Luc DEBERT
Maire

Michel DERA EVE

Céline THIENPONT
Secrétaire de séance

Alexis DESSE

François DRIEUX

Jean DEFRANCE

Fanny MORONVAL

Caroline HOCHART

Emilie SMAL

Pierre CAVROIS

Angéla GHEYSENS
EXCUSEE

Béatrice DELORME

Xavier COLPAERT

Jacques BLAEVOET

Ghislaine DENAES